



## Synthèse du colloque du 22 novembre 2021

### L'Europe et la défense de ses valeurs : quelle stratégie face aux dérives illibérales ?

Conférence en ligne du 22 novembre 2021

#### Présentation

La pandémie de Covid-19 et les récentes tensions géopolitiques montrent à quel point l'émergence d'une souveraineté européenne est devenue plus importante que jamais. Dans ce contexte, une Europe souveraine doit pouvoir faire entendre sa voix, être crédible au sein de la communauté internationale et défendre sa vision de la démocratie contre les menaces qui viennent de l'extérieur comme de l'intérieur de l'Union. Cet objectif passe notamment par une opposition résolue aux dérives illibérales que l'on observe depuis plusieurs années sur le continent.

Depuis la création de l'Union européenne, jamais l'extrême droite, et plus largement la droite nationaliste, n'ont été aussi fortes au sein des États membres. Ces dérives visent à remettre en cause les valeurs de la démocratie et de l'État de droit, qui constituent pourtant les fondements de l'Union européenne depuis sa création. Si les démocraties européennes s'accordent sur l'objectif, les chemins pour y parvenir sont sujet à débat et appelle un dialogue approfondi entre les États membres, au premier rang desquels figurent la France et l'Allemagne.

Dans ce contexte, Europarténaires et le bureau parisien de la Friedrich-Ebert-Stiftung ont le plaisir de vous inviter à un débat sur **l'Europe et la défense de ses valeurs**, réunissant des experts et des responsables politiques issus de France et d'Allemagne.

- Quelles valeurs l'Europe veut-elle défendre aujourd'hui et quelle est sa stratégie pour y parvenir ? Que peut faire l'Europe pour résister à la concurrence de puissances cherchant à exporter leur modèles politiques alternatifs ?

- Quelle stratégie l'Europe doit-elle adopter pour empêcher la remise en cause de ses valeurs en son sein ?
- Enfin, quel est le rôle de la coopération franco-allemande dans le renforcement d'une Europe démocratique et souveraine ?

C'est à ces questions que nous consacrerons nos échanges.

## **Programme**

### **18h00 Introduction**

- **Élisabeth Guigou**, présidente d'Europartenaires, ancienne Ministre
- **Thomas Manz**, directeur du bureau parisien de la Fondation Friedrich-Ebert

### **18h15 Panel : L'Europe et la défense de ses valeurs**

- **Manuel Müller**, Institut für Europäische Politik, Berlin
- **Christoph Matschie**, ancien député allemand du Bundestag, ancien porte-parole adjoint du groupe parlementaire du SPD pour les Affaires étrangères
- **Coralie Dubost**, Députée à l'Assemblée nationale, membre de la commission des lois et membre de la commission des affaires européennes
- **Michel Derdevet**, Président de la Maison de l'Europe de Paris et Président de Confrontations Europe

animé par **Jean-Noël Jeanneney**, président d'Europartenaires

### **19h30 Conclusion**

**Jean-Noël Jeanneney**, président d'Europartenaires, ancien ministre

## Introduction

En introduction, **Élisabeth Guigou** a commencé par remercier **Thomas Manz** de la Friedrich-Bert-Stiftung (FES) et par rappeler un certain nombre de facteurs étant à l'origine du dénigrement de l'État de droit, constaté dans un certain nombre de pays d'Europe centrale et orientale. Ces pays n'ont pas suivi le même chemin historique que les pays d'Europe de l'Ouest, ce qui crée aujourd'hui une certaine incompréhension entre les différents États membres de l'Union européenne. Le dénigrement de l'État de droit peut s'expliquer de différentes manières. Tout d'abord, ces pays n'ont pas d'expérience du multiculturalisme. Le fait qu'ils n'aient pas de passé de puissances coloniales peut expliquer ce manque. Non seulement, ils n'ont pas de passé colonial, mais en plus ils ont été colonisés, ce qui creuse les différences avec l'Europe de l'Ouest. Pour ces pays, la question de l'immigration est vite devenue identitaire. Ils supportent mal de passer du statut de terre d'émigration à terre d'immigration.

Lorsqu'un pays veut rentrer dans l'Union européenne, il existe un certain nombre de mécanismes chargés de vérifier la mise en place des acquis communautaires et le respect des valeurs européennes. Lors de leur entrée dans l'Union européenne (UE), ces pays ont dû libéraliser leurs économies et leurs systèmes politiques, pour se conformer. Cependant, il n'existe pas de tels mécanismes une fois dans l'Union européenne. Ainsi, rien n'empêche un État -membre de bafouer l'État de droit dans l'UE. Il est désormais temps pour l'Union européenne de remédier à cette impunité.

**Thomas Manz**, le directeur du Bureau parisien de la FES, a commencé par remercier Europartenaires pour avoir été coorganisateur de la conférence. Il a remercié Élisabeth Guigou pour son introduction et a souligné l'importance de la situation dans laquelle était l'Union européenne.

## Présentations des invités

Pour **Christoph Matschie**, la capacité de l'Europe à défendre ses valeurs dépend de son statut dans le monde. L'Europe doit trouver sa voie dans une situation internationale de plus en plus complexe. D'un côté, l'Europe doit faire face aux ambitions chinoises, qui ont pour but de prendre la place des États-Unis au niveau international. Cela ne plaît pas à Washington et crée des tensions. De l'autre, l'Europe doit faire face à la réémergence ou à l'émergence de puissances moins importantes. Les actions de la Russie en Europe

de l'Est ou dans le Caucase sont autant d'éléments auxquels l'Europe doit prêter attention. La crise migratoire à la frontière biélorusso-polonaise n'est qu'un élément de tentative de déstabilisation parmi d'autres.

Christoph Matschie estime que l'Europe sera obligée de trouver sa voie et de la défendre, en définissant son agenda politique. Cependant, elle devra prendre en compte différents enjeux fondamentaux, comme l'environnement et la santé. L'UE doit se doter de prérogatives plus importantes en matière d'action extérieure, afin de ne pas se faire prendre au piège par des maîtres chanteurs.

Sur le plan de la coopération stratégique, **Christoph Matschie** note avec enthousiasme les discussions autour de la boussole stratégique européenne. Ces discussions, qui s'achèveront sous la présidence française de l'UE, marquent pour la première fois la volonté de partager le renseignement au niveau européen. Ce partage de renseignements doit se faire dans le cadre de quatre thématiques : dans le cadre de la gestion de crise, dans le cadre du renforcement de la résilience, dans le cadre de l'optimisation des capacités civiles et militaires, et enfin dans le cadre de partenariats stratégiques centraux à cultiver ou à établir avec d'autres États pivots dans le monde. Les Européens ont besoin d'une concertation stratégique étroite dans ce domaine-clé de leur sécurité.

La députée **Coralie Dubost** a co-écrit plusieurs rapports sur l'État de droit dans l'Union européenne. Le premier rapport, datant de 2018, est un constat alarmant de la dégradation de l'État de droit. Le deuxième, datant d'octobre 2021, porte sur les atteintes aux libertés fondamentales dans les pays d'Europe centrale et orientale dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID-19. Le rapport de 2018 est une enquête minutieuse menée par une délégation de parlementaire en Pologne et en Hongrie pour définir les manquements à l'État de droit dans ces deux pays. Dans son analyse, Coralie Dubost revient sur la définition de ce qu'est « l'État de droit » et le sens différent qu'elle peut porter selon les interprétations. Si l'on suit une logique anglo-saxonne, l'État de droit tient en la primauté de la volonté populaire sur n'importe quelle règle. Une lecture plus européenne le définit comme un ensemble constitué de règles et d'institutions garantissant les libertés fondamentales. Malheureusement, et bien qu'ils soient évoqués, les traités européens ne définissent pas les valeurs et l'État de droit. Coralie Dubost pointe du doigt l'article 2 du Traité sur l'Union européenne, qui évoque cette «

communauté de valeurs », mais qui ne la définit pas. Elle critique l'inapplicabilité de l'article 7. Selon elle, celui-ci est un très bon outil diplomatique, mais il est impossible à appliquer dans le cas où plusieurs États bafouent l'État de droit. Cependant, elle note certaines progressions, comme la conditionnalité de l'attribution de certains fonds au respect des valeurs européennes.

De son côté, **Manuel Müller** explique que l'État de droit et les valeurs européennes sont un millefeuille qui s'entremêle à plusieurs niveaux. Cette situation empêche l'Union européenne d'être constante et unie, à un moment où elle doit l'être. M. Müller insiste cependant sur les progrès qui ont été faits dans la prise en compte des dérives illibérales, en mentionnant l'application de sanctions en cas de non-respect des valeurs européennes. Il met en lumière le fait que ce ne sont pas seulement les pays d'Europe centrale et orientale qui contestent le droit européen. En effet, il arrive qu'à des échelles différentes, les États d'Europe de l'Ouest refusent ou prennent du temps à mettre en place certaines directives et certains règlements. Cela est arrivé récemment en Allemagne et au Danemark. Cette défiance des États-membres envers la Cour de Justice de l'Union européenne est un danger auquel il faut afficher une certaine fermeté.

Par rapport aux précédents intervenants, **Michel Derdevet** a un regard de citoyen éclairé. Il perçoit ce débat sur les valeurs comme un *clash* entre les « valeurs de l'Ouest » et les « valeurs de l'Est ». Michel Derdevet appelle à redynamiser les infrastructures sur lesquelles se fonde l'Europe. L'Union européenne doit résoudre cette situation, ou alors elle ne pourrait qu'empirer. Le Brexit nous l'a démontré, nous sommes à une étape-clef de l'histoire européenne et la moindre action peut avoir des conséquences déterminantes.

**Jean-Noël Jeanneney** conclut en rappelant l'importance des acquis communautaires. Ces acquis sont la garantie du respect de l'État de droit et de la démocratie dans l'Union européenne. L'Union ne saurait tolérer longtemps cet écart entre ces valeurs et ce qu'il se passe dans certains de ses États membres. Cependant, nous devons faire attention au déploiement de forces obscures dans d'autres États membres, et en premier lieu en France. La montée des nationalismes tend à se généraliser, y compris dans des États jusqu'ici épargnés (comme l'Espagne et le Portugal).

